



Décision de modification de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **BOKATOR***

de la société GLOBACHEM NV

numéro de dossier 2024-1959

Considérant l'erreur matérielle dans la composition acceptée du produit DIFLANIL ACE (ancien nom du produit BOKATOR) figurant en annexe des conclusions de l'évaluation du 20 juillet 2023,

Vu l'annexe confidentielle de ces conclusions révisée en conséquence le 8 août 2024,

Considérant la nécessité de prendre en compte la révision du 8 août 2024 de l'annexe confidentielle des conclusions de l'évaluation,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est modifiée** en France sous réserve du respect de la composition du produit autorisée dans l'annexe confidentielle.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.



Informations générales sur le produit

Noms du produit	BOKATOR CHOUFFA
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	GLOBACHEM NV Brustem Industriepark Lichtenberglaan 2019 3800 SINT-TRUIDEN Belgique
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	30 g/L - diflufénican 600 g/L - aclonifène
Numéro d'intrant	1053-2021.02 (numéro d'intrant correspondant à la nouvelle composition du produit)
Numéro d'AMM	2230589
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

Les modalités d'autorisation du produit restent inchangées à l'exception de la modification de la composition autorisée.

A Maisons-Alfort, le 26/08/2025

DocuSigned by:

 AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)